

DÉLIBÉRATION N° 20190066 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 03/05/2019 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 38 sur lesquels il y avait 35 présents, 2 absents représentés et 1 absent à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Alexandre CIGNA ; M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18h50) ; Mme Béatrice COFFY (à partir de 18h55) ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; M. Christophe ORIOL ; Mme Evelyne FIORELLO ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; Mme Aimée MURASZKO.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 18h55) ;
Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Pierre DECLINE ;
M. Alain BARBASSO a donné procuration à Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT.

ABSENTS

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18h 50) ;
M. Ludovic CASTILLAN.

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Aline MOUSEGHIAN.

| |
|---|
| ZAC DE LA VARIZELLE - ACQUISITION DE TERRAINS PAR LA COMMUNE |
|---|

M. Jean-Luc DEGRAIX expose ce qui suit :

Dans la perspective de la clôture de la ZAC de la Varizelle, Gier Pilat Habitat (GPH) a sollicité la commune pour l'acquisition des terrains restants, après cession à Saint-Etienne Métropole pour la réalisation d'une salle omnisports.

En effet, Saint-Étienne Métropole a décidé d'acquérir une surface totale de 46 978 m² pour cette opération et il est proposé que la commune procède à l'acquisition de 8 742 m² correspondant au terrain boisé situé entre la future voirie et le Janon.

Les parcelles concernées, en totalité ou pour partie, sont les suivantes : 111AV352, 111AV358, 111AV61, 111AV62, 111AV339 et 111AV453.

Le prix d'acquisition s'élève à 131 130 € HT, conforme à l'estimation des domaines, soit 15€/m².

A ce montant, il convient d'ajouter la TVA sur marge, calculée sur la base d'un taux de 20% appliqué à la différence entre le coût initial d'achat (7,43€) et le coût de vente (15€), soit 13 230€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

2 abstentions M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'achat des parcelles concernées, en totalité ou pour partie, cadastrées 111AV352, 111AV358, 111AV61, 111AV62, 111AV339 et 111AV453 d'une superficie de 8742 m²,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager toutes démarches et à signer tous actes nécessaires à la réalisation de la transaction.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20190514-dl20190066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2019
Affichage : 22/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Certifié,

Saint-Chamond, le 14/05/2019

Le maire,



Hervé REYNAUD